

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Assemblée ordinaire du 6 novembre 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19h à la salle du conseil du complexe municipal, situé au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents à cette rencontre:

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère, Sièges 1
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller, Sièges 2
Monsieur	Marcel St-Martin	Conseiller, Sièges 5
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller, Sièges 6

Sont absents de cette rencontre

Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère, Sièges 3
Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller, Sièges 4

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présent, Monsieur John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim, qui occupe la fonction de greffier de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

La séance ordinaire est par conséquent ouverte à 19 h, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-11-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé. Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-11-165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'adopter le procès-verbal 2 octobre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

2023-11-166

ADOPTION DES COMPTES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel St-Martin et il est résolu d'adopter les rapports, tel que présentés.

Listes des comptes payés :

Journal #1014 au montant de 25 190.49\$

Journal #1019 au montant de 62 855.35\$

Journal #1022 au montant de 5 314.49\$

Listes des comptes à payer :

Journaux 1023 à 10126 au montant de 76 871.94\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilités

Le soussigné, Monsieur John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

John-David McFaul
Directeur général et Greffier-trésorier

4. DEMANDES ET DÉCISIONS

2023-11-167

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires de la RIAM pour 2024;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU' elle indique en même temps la contribution financière à chaque municipalité pour le prochain exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel St-Martin et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2024 de la RIAM.

ADOPTÉE

2023-11-168

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir une personne en poste à temps plein pour pouvoir mettre les dossiers à jour et s'occuper des activités courantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en est venu à une entente pour le poste à pouvoir de façon intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Emond résolu par tous les conseillers présents :

- de procéder à l'embauche de monsieur Mario Beaumont à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim, selon les conditions préalablement discutées et présentées au conseil;
- de mandater la mairesse à signer le contrat de travail avec le directeur général par intérim.

ADOPTÉE

2023-11-169

AFFICHAGE D'UN POSTE COMMIS-COMPTABLE AU LIEU DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le poste au niveau de la direction générale adjointe est toujours vacant et que le comité de sélection n'a pu s'entendre sur un choix;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de procéder à une restructuration des postes et de tenter de trouver une personne à titre de commis-comptable pour un horaire variable de trois (3) jours semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté résolu unanimement par tous les conseillers présents de demander à la direction générale de procéder à l'affichage d'un poste de commis-comptable au lieu de directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2023-11-170

AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTION- LISTE DE RAPPEL

CONSIDÉRANT QU' il serait pertinent de trouver une personne pour effectuer le remplacement à la réception lorsque l'employée doit s'absenter ou part en vacances :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu unanimement par tous les conseillers présents de demander à la direction générale de procéder à l'affichage d'un poste de secrétaire-réceptionniste sur appel.

ADOPTÉE

2023-11-171

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR CLICSÉCUR

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec a besoin de plusieurs informations pour changer le nom du représentant de la municipalité de Montcerf-Lytton et octroyer un code Clicsécur, à savoir :

NEQ : 8831854565 ou no identification 1006129451

Personne désignée : Madame Emmanuelle Michaud

CONSIDÉRANT QUE la résolution autorise le représentant à inscrire l'entreprise à Mon dossier et à gérer le dossier de l'entreprise après son inscription et que madame Michaud est autorisée à demander ces modifications;

CONSIDÉRANT QUE madame Michaud sera autorisée à agir au nom et pour le compte de l'entreprise conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels,

CONSIDÉRANT QUE madame Michaud sera autorisée à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

- transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original,
- accepter les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels,
- déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels,
- accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels,
- déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Emond résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le préambule fasse partie de la présente résolution;
- d'autoriser la nomination de madame Emmanuelle Michaud à titre de représentante de la municipalité de Montcerf-Lytton.

ADOPTÉE

2023-11-172

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIGNER L'ENTENTE AVEC EMPLOI-QUÉBEC POUR LE CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le contrat d'intégration au travail de l'employé 70-0004;

CONSIDÉRANTQU' il y a lieu de nommer le directeur général par intérim, monsieur Mario Beaumont, pour signer l'entente pour/et au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté résolu unanimement par tous les conseillers présents de mandater le directeur général par intérim pour la signature de l'entente avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE

2023-11-173

ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel St-Martin qu'il soit résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation modifiée des travaux no 1 modifiés ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme ;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 modifiée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2023-11-174

DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU LE TEMPS DE RECEVOIR LES SUBVENTIONS DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la situation actuelle et le manque de liquidités de la municipalité dû au retard de plusieurs subventions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu :

- de demander un prêt temporaire pour le montant de 927 953\$ le temps de recevoir la subvention de la TECQ 2019-2023;
- d'autoriser le directeur général par intérim et la mairesse à signer les documents nécessaires pour/et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-11-175

MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir un appui et du support dans la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la firme RPGL Avocats a des avocats spécialisés en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu de mandater la firme RPGL Avocats pour appuyer le conseil dans la gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

2023-11-176

MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS POUR FINS D'ENQUÊTE EN APPUI À LA CNESST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un dossier à la CNESST et qu'elle est membre d'une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle demande une enquête de la part de la municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et il est résolu de mandater l'avocate Me Nadine Bigras de la firme RPGL Avocats pour effectuer l'enquête dans ce dossier.

ADOPTÉE

2023-11-177

APPUI À LA MRCVG-RAPPORT VOIR ET FAIRE AUTREMENT POUR DES SERVICES D'EMPLOIS DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport **VOIR ET FAIRE AUTREMENT** par la MRCVG pour des services d'emplois de proximité, de bonne qualité et en quantité suffisante sur le territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec les démarches de la MRCVG et ses actions proposées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et résolu d'appuyer la résolution 2023-R-AG271 de la MRCVG.

ADOPTÉE

2023-11-178

AVIS DE MOTION POUR LE CHANGEMENT DU RÈGLEMENT POUR LA TARIFICATION DU 911

Avis de motion est donné à l'effet que sera adoptée lors d'une séance ultérieure un règlement pour modifier le règlement XXX décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

2023-11-179

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PARTICIPATION AU PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le Conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;
- le Conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en tant que l'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-11-180

PAVILLON DOMINIQUE-SAVIO – PLAN DE MESURES D'URGENCE – DEMANDE D'UN LOCAL EN CAS D'ÉVACUATION

CONSIDÉRANT la demande du Pavillon Dominique-Savoie pour avoir un lieu de rassemblement en cas d'évacuation du pavillon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu d'accepter à ce que la salle communautaire puisse servir de lieu d'accueil des élèves en cas d'évacuation.

ADOPTÉE

2023-11-181

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME BC2 POUR L'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME ET L'OCTROI DES PERMIS;

CONSIDÉRANT la prolongation de l'arrêt maladie de la personne en poste au service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer d'un minimum de service dans ce département et pour le suivi des demandes de permis, malgré la saison plus tranquille;

CONSIDÉRANT QUE la firme BC2 a soumis une offre de services pour de l'assistance professionnelle en urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu de mandater la firme BC2 pour venir appuyer la direction générale dans le traitement et le suivi des dossiers d'urbanisme et ce, tant que ce sera nécessaire pour être à jour dans le traitement des dossiers.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

6. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Six(6) personnes étaient présentes.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-11-182

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h10.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

John-David McFaul
directeur général et greffier-
trésorier par intérim